

COMMUNE DE SAINT CIERGE LA SERRE

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2020

Etaient présents : Mesdames BRIVET Sylvette, CHAUDIER Alexandra, CHOLVY Mélanie ; Messieurs BLANC Pierre, CHAPUIS Jean-Marc, CHIEZE Bernard, GODEFROY Cyril, NAUDOT Olivier, PLATZ Bernard, ROCHE Stéphane.

Etait absent excusé : Monsieur VIVAT Thierry.

Ouverture de la séance par le Maire à 18h33

❖ **Désignation d'un représentant de la commune à la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :**

- Mme Brivet Sylvette (Titulaire)
- M. Roche Stéphane (Suppléant)

❖ **Modification des contrats de travail de deux des employés municipaux :**

- M. Desrieux Bruno, en fin de C.D.D. sera embauché en C.D.I. toujours à raison de 24 heures par semaine.
- Mme Marion Christine, en fin de C.D.D. sera titularisée, à raison de 28 heures par semaine annualisées.

❖ **Subventions aux associations :**

- Sont alloués : - 800 € à l'OCCE
- 300 € à REACTIV

❖ **Nouvelle tarification pour la location de la salle polyvalente :**

- Pour les habitants de Saint Cierge le tarif sera de 80 € au lieu de 77 €.
- Pour les personnes extérieures à la commune le tarif sera de 150 € au lieu de 100 €.
- Une caution de 400€ sera demandée pour la location de la salle et une autre de 100 € pour le ménage.
- Une caution de 200 € sera dorénavant demandée pour le prêt des tables, chaises et bancs. Même si ce dernier reste gratuit.

❖ **Admission en non-valeur :**

- A la demande de la commission de surendettement des particuliers une annulation de créance est actée à hauteur de 1 330 € sur le budget communal.

❖ **Questions diverses :**

- Continuation des travaux dans le cimetière par l'entreprise Colas avec le goudronnage. Les travaux devraient être finis pour la Toussaint
- Le goudronnage des chemins de Chassac, Malandine, Rencurel et Lacoste auront lieu sous un mois.
- Une discussion pour la mise en place de poubelles enterrées est en cours entre la commune et la CAPCA.
- La mini-pelle louée par la commune est utilisée uniquement pour les travaux communaux, elle ne peut être conduite que par les élus et les agents communaux.
- Travaux à l'école reportés des vacances de la Toussaint à celles de Noël pour se mettre aux normes vis-à-vis du radon. Le sol sera refait du 21 au 23 décembre. Suivra dans un deuxième temps le reste des travaux (placo, électricité...)

La séance est levée à 19h45.